

**Fusion par absorption de la Société Anonyme
« *WHITESTONE PARTNERS SRL* »
par la Société Anonyme
« *EVADIX SA* »**

≈

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LE PROJET DE FUSION ET
LES SITUATIONS ACTIVES ET PASSIVES DESTINÉ À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
SA EVADIX

≈

ARTICLE 12:26 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. MISSION _____	1
2. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION _____	3
3. MODES D'ÉVALUATION ET RAPPORT D'ÉCHANGE _____	8
4. LE RAPPORT D'ÉCHANGE ADOPTÉ _____	10
5. AUTRES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROJET DE FUSION ET LES RAPPORTS SPÉCIAUX DES ORGANES D'ADMINISTRATION _____	12
6. CONCLUSION _____	13
ANNEXE 1 _____	14
SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE _____	14
ANNEXE 2 _____	23
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	23

1. MISSION

En application de l'article 12:26 du Code des Sociétés et des Associations et en réponse à la demande des administrateurs faite en juin 2021, la soussignée, la SC RSM RÉVISEUR D'ENTREPRISES, représentée par CÉLINE ARNAUD ET BERNARD DE GRAND'RY, associés, et dont le siège social est situé à 1180 Bruxelles, chaussée de Waterloo 1151, a l'honneur de vous faire rapport sur le projet de fusion par absorption de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS par la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX et les états résumant la situation active et passive joints à ce projet de fusion ; situations tant de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS appelée à être dissoute sans liquidation que celle de la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX bénéficiaire.

Les dispositions de l'article 12:2 du Code des Sociétés et des Associations offre la possibilité à deux sociétés de fusionner par absorption.

Article 12:2

« La **fusion par absorption** est l'opération par laquelle une ou plusieurs sociétés transfèrent à une autre société, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité de leur patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux associés ou actionnaires de la société dissoute de parts ou d'actions de la société bénéficiaire et, le cas échéant, d'une soulte en espèces ne dépassant pas le dixième de la valeur nominale des parts ou actions attribuées, ou à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable. (...) ».

Les conditions et procédures à suivre pour l'exercice de cette possibilité décrites dans les articles 12:24 et suivants du Code des Sociétés et des Associations disposent que :

Article 12:24

« Les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous seing privé un **projet de fusion**. (...) Le projet de fusion doit être déposé par chaque société concernée par la fusion au greffe du tribunal de l'entreprise de son siège et publié par extrait ou mention conformément respectivement aux articles 2:8 et 2:14, 1° ou 4°. Dans ce dernier cas, la mention comporte un lien hypertexte vers le site internet de la société. Le dépôt a lieu six semaines au moins avant la décision de fusion mentionnée à l'article 12:30. ».

Article 12:25

« Dans **chaque société**, l'**organe d'administration** établit un **rapport** écrit et circonstancié qui expose la situation patrimoniale des sociétés appelées à fusionner et qui explique et justifie, d'un point de vue juridique et économique, l'opportunité, les conditions, les modalités et les conséquences de la fusion, les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange des actions ou des parts, l'importance relative qui est donnée à ces méthodes, l'évaluation à laquelle chaque méthode parvient, les difficultés éventuellement rencontrées, et le rapport d'échange proposé. ».

Article 12:26

« Dans chaque société, le commissaire, ou, lorsqu'il n'y a pas de commissaire, un **réviseur d'entreprises** ou un expert-comptable externe désigné par l'organe d'administration, établit un rapport écrit sur le projet de fusion. Le commissaire ou le réviseur d'entreprises ou expert-comptable externe désigné doit notamment déclarer si, à son avis, le rapport d'échange est ou non pertinent et raisonnable. ».

Cette déclaration doit au moins :

- ▶ *indiquer les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange proposé ;*
- ▶ *indiquer si ces méthodes sont appropriées en l'espèce ;*
- ▶ *mentionner l'évaluation à laquelle chacune de ces méthodes conduit, un avis étant donné sur l'importance relative donnée à ces méthodes dans la détermination de la valeur retenue et ;*
- ▶ *indiquer les difficultés particulières d'évaluation s'il en existe.*

Ce rapport révisoral indiquera notamment s'il traduit d'une **manière complète, fidèle et exacte la situation des sociétés concernées.**

Le caractère complet découle de la mention de l'ensemble des avoirs, droits, dettes et obligations de toute nature. Une image claire du patrimoine social confère un caractère fidèle à la situation active et passive. Enfin, le caractère exact rend obligatoire que tous les amortissements et toutes les provisions et réductions de valeur soient adéquatement pratiqués selon les règles définies par l'organe d'administration.

Le projet de fusion a été rédigé en date du 24 juin 2021 par les administrateurs des sociétés, et a été déposé en date du 29 juin 2021, pour chaque société participant à l'opération, au greffe du tribunal de l'entreprise du Brabant Wallon, conformément à l'article 2:8 et 2:14, 1° ou 4° du Code des Sociétés et des Associations, et ce conformément aux dispositions de l'article 12:24, alinéa 3 du Code des Sociétés et des Associations.

Le projet de fusion mentionne clairement que le but de l'opération est le regroupement des activités sur le plan juridique et économique et plus particulièrement de permettre au groupe Whitestone, au travers de la société absorbante, de pouvoir faire appel à l'épargne public au travers de sa cotation du Euronext Growth.

Les situations actives et passives jointes au projet de fusion ont été établies sous la responsabilité des organes d'administration respectifs de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS et de la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX.

Nous avons contrôlé les situations actives et passives de :

- ▶ La SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS arrêtée au 31 décembre 2020 ;
- ▶ La SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX arrêtée au 31 décembre 2020.

Nous avons attesté sans réserve les comptes annuels clos au 31 décembre 2020 de la SA EVADIX.

Comme stipulé dans l'article 12:28, § 2, alinéa 5 du Code des Sociétés et des Associations, le projet de fusion n'étant pas postérieur de plus de six mois par rapport à la fin de l'exercice auquel se rapportent les derniers comptes annuels, aucun état comptable clôturé moins de trois mois avant la date du projet de fusion ne doit être établi.

Nos contrôles ont été réalisés selon les normes générales de révision et selon la norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, relative au contrôle de fusion et de scission de sociétés commerciales.

L'organisation en matière administrative et comptable des entreprises participant à la fusion et leurs dispositifs de contrôle interne ont été jugés suffisants pour l'exercice de notre mission. Ces organisations administratives nous ont permis de nous former une opinion sur la qualité des documents financiers servant de base à son évaluation. Les responsables ont toujours répondu avec clarté à nos demandes d'explication et d'information.

Les règles d'évaluation arrêtées par la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS et par la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX ont été correctement appliquées et sont consistantes avec celles appliquées lors de la clôture de l'exercice précédent.

2. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Pour rappel et selon l'article 12:2 du Code des Sociétés et des Associations, « *la fusion par absorption est l'opération par laquelle une ou plusieurs sociétés transfèrent à une autre société, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité de leur patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution à leurs actionnaires ou à leurs associés d'actions ou de part de la société absorbante et le cas échéant, d'une soulte en espèces ne dépassant pas le dixième de la valeur nominale des actions ou parts attribuées, ou à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable. (...)* ».

2.1. Contexte et motivation de l'opération

D'après les documents qui nous ont été communiqués, et plus particulièrement le projet de l'opération approuvé par les administrateurs des sociétés, l'opération projetée s'inscrit dans le cadre d'un regroupement des activités sur le plan juridique et économique.

- a) La Société Absorbée a acquis 2.060.960 actions de la Société Absorbante, représentant 68,62% du capital, le 10 février 2021.
- b) Conformément aux prescrits des articles 50 et 57/2 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition, la Société Absorbée a effectué une offre publique d'acquisition sur tous les titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote émis par la Société Absorbante et qui n'étaient pas encore en sa possession, soit 942.565 actions. Au terme de la période initiale d'acceptation ayant pris fin le 21 mai 2021, la Société Absorbée a acquis 322.232 actions supplémentaires de la Société Absorbante, portant sa participation dans le capital de cette dernière à 2.383.192 actions.
- c) La fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante prendra la forme d'une fusion inversée au terme de laquelle Evadix absorbera Whitestone. Un élément particulièrement important de la reprise d'Evadix par Whitestone est la faculté de pouvoir faire appel à l'épargne du public, au travers de sa cotation sur Euronext Growth.
- d) L'intention du groupe Whitestone est de pouvoir, au travers de la Société Absorbante, saisir toutes les opportunités d'investissements ainsi que d'accélérer le développement de la Société Absorbante qui a été financé jusqu'ici sur fonds privés de ses actionnaires. Il s'agit par ailleurs de partager la création de valeur générée par ses investissements en private equity avec le public qui n'y a souvent pas accès.
- e) Enfin, la Société Absorbante a également l'intention de jouer un rôle social/sociétal en développant des entreprises et donc des emplois. À l'issue de la présente restructuration, l'objectif du groupe Whitestone est que la Société Absorbante lève des fonds en faisant appel aux marchés de capitaux.
- f) La fusion présente un intérêt tant pour les actionnaires de Whitestone que pour les actionnaires de la Société Absorbante. Pour les actionnaires de Whitestone, la fusion permettra d'utiliser la cotation de la Société Visée sur Euronext Growth Brussels de manière à lever des fonds auprès de tiers et continuer le développement du groupe Whitestone. Pour les actionnaires de la Société Absorbante, la fusion permettra de redéployer les activités de la Société Absorbante, d'avoir de la substance en termes d'activités, d'actifs et d'équipes opérationnelles.

La fusion se fera sous le régime de neutralité fiscale et d'exonération d'impôt des sociétés et de droits d'enregistrement.

2.2. Sociétés participant à la fusion

La **société absorbante** est la **SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX**, ayant son siège Route de Genval 32 à 1380 Lasne, immatriculée au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro 0467.731.030.

Elle a été constituée par acte authentique dressé par Maître Michel TULIPPE-HECQ à Templeuve le 10 novembre 1999. L'extrait d'acte a été publié aux Annexes du Moniteur belge du 8 décembre 1999 sous le numéro 991208-434.

Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Véronique GRIBOMONT à Tournai le 18 juillet 2018 publié aux Annexes du Moniteur Belge du 1 août 2018 sous le numéro 0120022.

En vertu de l'article 3 de ses statuts, la Société Visée a pour objets principaux, tant en Belgique qu'à l'étranger :

« 1. toutes opérations en rapport avec l'organisation et la gestion des sociétés filiales, l'activité de conseil et la prestation de tous services (Share Service Center) aux plans : stratégique, marketing, commercial, comptable, financier et juridique, gestion des ressources humaines, notamment la recherche de personnel, et gestion de la communication ;

2. toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant directement ou indirectement à :

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet social ou à l'objet social d'une société dans laquelle elle détient une participation, en ce compris les activités d'imprimerie, de logistique ou de marketing direct, ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

3. la prise et l'exercice de toutes fonctions d'administration et de gestion et de tous mandats au sein de toutes sociétés ou entreprises ;

4. la société peut hypothéquer ses biens immobiliers et donner en gage tous ses autres biens en ce compris son fonds de commerce et peut se porter aval pour tous emprunts, ouvertures de crédit et autres engagements, tant pour elle-même que pour tous tiers, consentir des prêts aux sociétés filiales du groupe (cash pooling avec trésorerie centralisée) ;

La société pourra fournir des garanties réelles ou personnelles au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle est intéressée ou au profit de tiers moyennant rémunération.

Elle peut, sans que cette énumération soit limitative, acheter, vendre, échanger, prendre ou donner en location, tous biens meubles et immeubles ; prendre, obtenir, concéder, acheter ou vendre tous brevets, marques de fabriques ou licences ; effectuer tous placements en valeurs mobilières et immobilières ; effectuer toutes opérations de couverture de taux d'intérêts et de change ; la société peut s'intéresser par toutes voies : voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits ; ainsi que tous investissements et réalisations financières à l'exception de ceux qui sont réservés aux banques d'épargne et de dépôts ou entreprises de gestion de fortune ou de conseil en placements.

La société pourra réaliser les opérations ci-dessus pour son compte personnel ou pour compte de tiers, en tous lieux, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées, y compris la représentation, l'importation et l'exportation.

B. La société a pour objets accessoires, tant en Belgique qu'à l'étranger :

1. l'exploitation d'établissements industriels et/ou commerciaux d'imprimerie et de brochage ainsi que de sous-traitance des travaux nécessaires à la fabrication de livres et de tous ouvrages, revues ou imprimés généralement quelconques et, plus généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce participant directement ou indirectement à la chaîne des arts graphiques ;

2. toute activité sous toutes ses formes liée à l'édition sur tous supports ;

3. toute activité sous toutes ses formes de transformation de papier, de vente de papier transformé, de production et d'impression d'étiquettes ;

4. toute activité sous toutes ses formes de transformation de film plastique, de production et d'impression et de vente de film imprimé ;

5. le routage ;

6. toutes opérations de marketing direct, la réalisation de toutes études de marché et de toutes campagnes publicitaires, l'exploitation d'un call center ;

7. la distribution de tous produits par tous moyens ainsi que la gestion de stock, la gestion d'entrepôts pour compte de tiers et les prestations de manutention logistique ;

8. le commerce et le développement de toute activité ayant un rapport direct ou indirect avec le domaine informatique et l'internet. Toutes opérations, et notamment l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros et au détail de tout matériel informatique, logiciels et dérivés ainsi que tout le matériel concernant la bureautique dans le sens plus large ; tous services d'assistance, de création, de gestion, d'initiation, d'installation, de maintenance de tout ce qui concerne l'informatique et ses dérivés, l'activité de provider, la création et le développement de sites, la vente de mini-ordinateurs, d'accessoires et de programmes, la confection de programme, l'activité de conseil en informatique ;

9. toutes les prestations de services en matière de gestion d'entreprises ainsi que la commercialisation de tous produits ou supports s'y rapportant ;

10. l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros et au détail, la représentation et le courtage de tous produits ;

11. toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans opinion d'achat, le lotissement, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, entrepôts, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers ainsi que toutes opérations de financement.

La société pourra réaliser les opérations ci-dessus pour son compte personnel ou pour compte de tiers, en tous lieux, en nom propre ou sous forme de participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement. »

Son **capital** social s'élève à **70.000 EUR** et est représenté par 3.003.525 actions, sans désignation de valeur nominale, détenues sous forme nominative ou dématérialisée. Toutes les actions sont librement cessibles et entièrement libérées. Evadix n'a qu'une seule catégorie d'actions.

Sur la base du registre des actions, l'actionnariat de la Société Absorbante se compose comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Whitestone Partners SRL	2.383.192	79,35%
Public	620.333	20,65%
Total	3.003.525	100,00%

La **société absorbée** dont l'intégralité du patrimoine sera intégrée à la société absorbante est la **SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS**, ayant son siège Route de Genval 32 à 1380 Lasne, immatriculée au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro 0736.706.684.

Elle a été constituée par acte authentique dressé par Maître Jean VINCKE à Bruxelles le 22 octobre 2019. L'extrait d'acte a été publié aux Annexes du Moniteur belge du 23 octobre 2019 sous le numéro 2019-10-25/0340606.

Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean VINCKE à Bruxelles le 8 février 2021 publié aux Annexes du Moniteur Belge du 12 février 2021 sous le numéro 0309966.

En vertu de l'article 3 de ses statuts, la Société Absorbée a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, toute activité lui permettant :

1. *de faire pour elle-même ou pour compte de tiers toutes opérations immobilières, financières et de gestion de portefeuille. La société pourra à cet effet créer des entreprises ou organismes, y prendre des participations ou intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés belges ou étrangères, existantes ou à créer, procéder à toutes opérations de financement, de consignation, de prêt, de nantissement ou de dépôt ;*
2. *d'effectuer toutes études et de prêter son assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour compte de sociétés ou organismes dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers;*
3. *de solliciter, d'acquérir, de céder, de négocier, d'affermier et d'exploiter toutes concessions, tous brevets et licences ;*
4. *d'assurer pour elle-même ou pour compte de tiers toutes entreprises de transport ou de transit. La société pourra s'intéresser par voie d'apport ou de fusion dans toutes sociétés ou organismes existant ou à créer dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou qui serait de nature à lui procurer un avantage quelconque au point de vue de la réalisation de son objet social ;*
5. *La société pourra faire, soit seule, soit en participation, toutes négociations et opérations mobilières, immobilières, hypothécaires, commerciales, industrielles et financières généralement quelconques se rapportant aux objets ci-dessus, de s'y intéresser par voie d'apport, de souscription, d'acquisition, de participation et de fusion. De constituer et de gérer dans la cadre de son objet des sociétés et syndicats, de faire toutes émissions de titres, actions, parts et obligations. Son activité peut s'exercer en Belgique et à l'étranger ;*
6. *La constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location meublée ou non tant en qualité de bailleur que de locataire, le lotissement, l'expertise, la revente, le courtage, la promotion, de tous biens immobiliers, situés en Belgique ou à l'étranger ;*
7. *L'acquisition, la vente ou l'échange de tout droit mobilier et de toute valeur mobilière, en ce compris notamment la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour son compte propre uniquement ;*
8. *La société pourra réaliser seule ou en collaboration avec des tiers, privés ou publics, des projets de recherche, de développement et d'amélioration de produits, technologies ou procédés industriels.
Elle pourra également se lancer dans la production, pour compte propre ou de tiers, faisant appel à des technologies de pointe et innovantes.
En outre, elle pourra commercialiser des biens ou services utiles au fonctionnement des activités des entreprises innovantes et scientifiques ;*
9. *La société pourra également,*
 - *consentir tous prêts, crédits et avances sous quelque forme que ce soit et pour quelque durée que ce soit, à toutes entreprises affiliées ou dans laquelle la société possède une participation.*
 - *se voir octroyer, sous quelque forme que ce soit et pour quelque durée que ce soit, tous prêts, crédits et avances par toute personne physique ou morale dans le cadre de ses activités.*
 - *donner caution, aval ou toutes garanties généralement quelconques, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce ;*

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet, en ce compris l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous droits intellectuels, brevets et licences.

La société peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés. »

En date du 8 février 2021, les apports disponibles ont été augmentés par un apport supplémentaire en numéraire de 2.008.511,81 € pour passer de 2.200.000,00 € à 4.208.511,81 € par la création de 665 actions nouvelles portant le nombre d'actions de 1.821 actions à 2.486 actions de classe A. En synthèse, en rémunération des **apports** s'élevant à **4.208.511,81 EUR**, 2.486 actions de classe A avec droit de vote multiple ont été émises.

Sur la base du registre des actions, l'actionnariat de la Société Absorbée se compose comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Sandro Ardizzone	824	33,15%
Frédéric Pouchain.....	824	33,15%
François Haquenne	292	11,75%
Olivier Pirotte	277	11,14%
Dominique Gosselin.....	65	2,61%
Capital One SRL	78	3,14%
Thierry Portello	126	5,07%
Total	2.486	100,0%

2.3. Principes généraux de répartition

Selon le projet de fusion et conformément aux dispositions 12:2 du Code des Sociétés et des Associations, l'intégralité du patrimoine de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS sera transmis, activement et passivement, à la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX.

Il ressort également que le **rapport d'échange** des actions sera de 46.201,8046 actions EVADIX pour 1 action Whitestone. Il sera donc créé **114.857.686¹** actions nouvelles de la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX en échange des 2.486 actions de SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS; aucune somme d'argent supplémentaire (soulte ou prime) n'est prévue.

Finalement, pour l'opération projetée, le Code des Sociétés et des Associations sera appliqué correctement. La rédaction du document présente de façon claire les intentions qui président l'opération.

2.4. Prise d'effet comptable de l'opération

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante a été fixée au **1^{er} juillet 2021**.

¹ Soit 2.486 actions Whitestone * 46.201,8046 actions Evadix

3. MODES D'ÉVALUATION ET RAPPORT D'ÉCHANGE

Les méthodes convenues entre les deux Organes d'administration pour la détermination du rapport d'échange des actions sont les suivantes :

En ce qui concerne la **Société Absorbante**, la **SA EVADIX**, l'exercice de valorisation s'est basé sur l'actif net comptable de cette dernière, établi au 31 mai 2021. La valeur de la Société Absorbante ainsi déterminée s'élève à 316.510 EUR, soit une valeur de 0,1054 EUR par action (316.510 EUR / 3.003.525 actions).

Cette méthodologie est identique à la méthode de valorisation qui avait été retenue par l'organe d'administration de la SRL Whitestone Partners lors de l'acquisition, le 10 février 2021, des 2.060.960 actions de la Société Absorbante, représentant 68,62% du capital, et reflète essentiellement (exclusivement) la position « cash net » de la Société Absorbante au 31 mai 2021.

Dans le cadre de l'exercice de valorisation de la Société Absorbante, il n'a pas été jugé utile d'utiliser le cours de bourse de la Société Absorbante (notamment la moyenne pondérée des prix de négociation) car cette méthode ne permet pas d'apprécier, de manière raisonnable et pertinente, la valeur de la Société Absorbante, celle-ci n'ayant plus d'activité opérationnelle ni de personnel, et son cours de bourse étant extrêmement volatile et peu liquide.

En ce qui concerne la **Société Absorbée**, la **SRL Whitestone Partners**, compte tenu de ses nombreuses participations, différentes méthodes ont été définies et utilisées par les Organes d'administration, entre autres (i) l'actif net réévalué (ANR), (ii) l'analyse des flux de trésorerie actualisés et (iii) la Valeur/Actifs sous Gestion (ou Price/Assets under Management « P/AuM »).

Les calculs de valorisation de la société absorbée telles qu'énumérées ci-dessous et sur lesquels s'appuient les Organes d'administration des 2 sociétés pour déterminer le rapport d'échange des actions ont été réalisés par la société ING Corporate Finance Brussels.

La méthode de l'actif net réévalué (ANR) permet de déterminer une valeur de marché des capitaux propres de la Société Absorbée en réévaluant les éléments d'actif à leur valeur de marché.

Dans le cadre du calcul de l'ANR, les participations dans les sociétés opérationnelles ont été évaluées sur base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (ou la méthode Discounted Cash Flow ou « DCF »). La valeur d'entreprise de chaque entité a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie disponibles futurs et la valeur terminale à la fin de la période de prévision à un Coût Moyen Pondéré du Capital (« CMPC » ou Weighted Average Cost of Capital « WACC »). Les projections concernant les performances futures ont été établies sur la base :

- ▶ des chiffres financiers historiques de chaque entité
- ▶ du plan d'affaires de chaque entité.

Les valorisations DCF ainsi obtenues ont été validées, là où cela s'avérerait pertinent, par un recours à une méthode de multiples de sociétés cotées comparables. La valeur des titres a été déduite en soustrayant de la valeur d'entreprise obtenue l'endettement net de ses participations.

De même, les transactions récentes sur tout ou partie des titres de ses participations ont été prises en considération ainsi que, le cas échéant, leur valeur boursière.

Le Price/Assets under Management « P/AuM » a quant à lui été utilisé pour valoriser la participation de Whitestone Partners S.à.r.l. dans European Capital Partners SA (En abrégé, ECP). La valorisation de la société immobilière Whitestone Properties a quant à elle été réalisée par un bureau externe d'expertise immobilière.

Sur cette base, la valeur de la Société Absorbée, la SRL Whitestone Partners, a ainsi été estimée, au 31 décembre 2020 à 12.106.000 EUR, soit une valeur de 4.869,67 EUR par action (12.106.000 EUR / 2.486 actions).

De la valeur de chaque société a donc été déduite la valeur unitaire d'une action de chaque société, par division de cette valeur réelle de la société par le nombre d'actions existantes.

Ensuite, le rapport entre la valeur unitaire d'une action de la Société à Responsabilité Limitée Whitestone Partners et la valeur unitaire d'une action de la Société Anonyme Evadix a été calculé, de manière à fixer le rapport d'échange entre les actions de la Société à Responsabilité Limitée Whitestone Partners et les actions de la Société Anonyme Evadix, à une valeur, la plus proche possible, du résultat de ce calcul.

L'actionnariat des deux sociétés participant à la fusion est parfaitement informé des conditions de la présente opération.

Il n'existe pas d'évènement important post clôture de nature à modifier le rapport d'échange proposé ainsi que la fusion des deux sociétés.

Nous avons examiné la motivation donnée par les organes d'administration ainsi que les méthodes d'évaluation choisies au regard de cette motivation et sommes d'accord avec celles-ci.

Le rapport d'échange des actions a été établi dans la section suivante.

4. LE RAPPORT D'ÉCHANGE ADOPTÉ

4.1. Valeur d'une action de chaque société

Par application des principes développés au chapitre précédent, la valeur attribuée à une action de chaque société se calcule de la manière suivante :

	EVADIX SA	WHITESTONE PARTNERS SRL
Valeur de fusion de la société	316.510 €	12.106.000 €
Nombre d'actions	3.003.525	2.486
Valeur de fusion attribuée à une action	0,1054 €	4.869,6702 €

4.2. Le rapport d'échange

Sur base de la valeur d'une action de chaque société, le rapport d'échange se calcule par division de la valeur d'une action de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS par la valeur d'une action de la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX :

$$[4.869,6702] / [0,1054] = 46.201,8046$$

Soit 1 action WHITESTONE pour 46.201,8046 actions d'EVADIX

Les administrateurs ont décidé de ne pas arrondir cette valeur.

Il sera en conséquence créé **114.857.686 actions nouvelles²** de la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX, en contrepartie des 2.486 actions de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS .

Le paiement d'une soulte n'est pas envisagé.

Les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante estiment qu'en fixant ce rapport d'échange, ils rencontrent de manière équilibrée les droits et intérêts des actionnaires de la Société Absorbante et des actionnaires de Whitestone.

Par l'opération de fusion, la société anonyme Evadix sera titulaire d'actions propres provenant de la SRL Whitestone Partners. L'organe d'administration de la SA Evadix devra décider, à l'issue de l'assemblée générale actant la fusion, de conserver ou non ces actions.

² Soit 2.486 actions Whitestone Partners multipliées par 46.201,8046 actions EVADIX

Au cas où la société décide de conserver les actions propres, conformément à l'article 7 :217, §2 du CSA, une réserve indisponible sera créée en contrepartie de la valeur à laquelle ces actions propres seront maintenues dans le patrimoine de la société absorbante, soit 309.814,96 €. Cette réserve indisponible sera créée par prélèvement sur les réserves disponibles de l'absorbante, soit 117.745,07 € et le solde, soit 192.069,89 €, par prélèvement sur les apports disponibles de l'absorbée.

Le **capital** de la société absorbante EVADIX passera de **70.000,00 EUR** à **4.086.441,92 EUR³** (augmentation du capital par les apports disponibles de la société absorbée et création de la réserve indisponible telle que précisée supra) et **114.857.686 nouvelles actions** seront créées. Si les actions propres ne sont pas conservées, elles seront détruites et le capital de la société s'élèvera à **4.191.998,91 EUR⁴**.

Compte tenu de l'impossibilité d'émettre des fractions d'actions, les nouvelles actions seront attribuées comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions attribuées
Sandro Ardizzone	38.070.287
Frédéric Pouchain.....	38.070.287
François Haquenne	13.490.927
Olivier Pirotte	12.797.900
Dominique Gosselin.....	3.003.117
Capital One SRL.....	3.603.741
Thierry Portello	5.821.427
Total	114.857.686

Les nouvelles actions seront nominatives et jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la Société Absorbante et donneront le droit de participer aux bénéfices éventuels de la Société Absorbante et donneront droit, le cas échéant, aux dividendes à compter de la date de réalisation juridique de la fusion. Dès la réalisation de la fusion, la conversion des actions de la Société Absorbée en actions de la Société Absorbante sous forme nominative se fera par l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante, par deux administrateurs de la Société Absorbante agissant conjointement ou par l'administrateur-délégué, de chacun des actionnaires précités.

Les règles du CSA (en particulier les articles 7:215 et suivants du CSA) s'appliqueront aux 2.383.192 actions propres dont la Société deviendra propriétaire à la suite de la fusion.

A l'issue de l'opération de fusion, le capital de la Société Absorbante EVADIX sera représenté par **117.861.211 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale**, réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions
Evadix SA (actions propres)	2.383.192
Sandro Ardizzone	38.070.287
Frédéric Pouchain	38.070.287
François Haquenne	13.490.927
Olivier Pirotte	12.797.900
Dominique Gosselin	3.003.117
Capital One SRL	3.603.741
Thierry Portello	5.821.427
Public	620.333
TOTAL	117.861.211

³ Soit 70.000,00 € + 4.208.511,81 € (apport disponible de l'absorbée) - 192.069,89 € (prélèvement pour la constitution du solde de la réserve indisponible)

⁴ Soit 70.000,00 € + 4.208.511,81 € (apport disponible de l'absorbée) – 86.512,90 € (soit 2.383.192 actions EVADIX * 0,036301271 € (pair comptable des actions))

Compte tenu du nombre d'actions émises à l'occasion de la fusion, l'admission de ces nouvelles actions à la négociation sur Euronext Growth Brussels requerra l'établissement et la publication d'une note d'information conformément aux articles 10, §1, 3° et 11 de la loi prospectus du 11 juillet 2018 et aux articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF.

5. AUTRES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROJET DE FUSION ET LES RAPPORTS SPÉCIAUX DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Nous avons examiné les informations contenues dans les projets de fusion relatifs à la fusion entre la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX et la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS.

Nous avons examiné les informations contenues dans les rapports spéciaux des organes d'administration relatifs à la fusion entre la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX et la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS.

Nous estimons que ces informations sont claires et complètes, et qu'elles répondent aux exigences de la loi.

6. CONCLUSION

Conformément à la norme de l'INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES relative au contrôle des opérations de fusion de sociétés commerciales, nous avons vérifié le projet de fusion relatif à la fusion entre la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS et la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX, qui a été rédigé en date du 24 juin 2021 et déposé, pour chaque société participant à l'opération, au greffe du tribunal de l'entreprise du Brabant Wallon le 29 juin 2021, conformément à l'article 2:8 et 2:14, 1° ou 4° du Code des Sociétés et des Associations, et ce conformément aux dispositions de l'article 12:24, alinéa 3 du Code des Sociétés et des Associations. Sa rédaction est claire et complète.

Nous avons spécialement analysé les méthodes d'évaluation des sociétés appelées à fusionner qui ont été retenues et les avons jugées appropriées et correctement appliquées.

Nous avons pu effectuer les vérifications qui nous paraissaient nécessaires et obtenir toutes les informations utiles.

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières d'évaluation qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur le rapport d'échange.

En conclusion, nous déclarons que les rapports d'échange proposés dans le projet de fusion, à savoir :

- ▶ 114.857.686 nouvelles actions de la SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX, de même type que celles existantes et jouissant des mêmes droits et avantages que celles-ci, à émettre contre remise et annulation des 2.486 actions de la SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS, sans paiement d'une soulte en argent,

est pertinent et raisonnable, car il se base sur des valeurs d'entreprises calculées conformément aux principes généraux de l'économie d'entreprise et qu'il respecte équitablement les droits légitimes des actionnaires.

Uccle, le 24 août 2021

SC RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



BERNARD DE GRAND RY
ASSOCIÉ

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ ANONYME EVADIX - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Evadix SA	Bilan actif	N° BCE
RUE DE NAMUR 160/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10

Date de tirage 13/08/21 à 09:43:39

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
20. FRAIS D'ETABLISSEMENT				
200 Frais constitution & augm.cap.				
201 Frais d'émission d'emprunts				
202 Autres frais d'établissement				
204 Frais de restructuration				
TOTAL I.				
21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
210 Frais recherches & développem.				
211 Concessions, brevets, licences				
212 Goodwill				
213 Acomptes versés				
TOTAL II.				
22. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
220 Terrains				
221 Constructions				
222 Terrains bâtis				
223 Autres droits réels s/immeuble				
23. INSTALLATIONS, MACHINES, OUTILS				
23. Installations, machines, outils				
24. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT				
24. Mobilier et matériel roulant				
25. IMMOBILISATIONS EN LOCAT-FINANC				
250 Terrains et constructions				
251 Installations, machines, outils				
252 Mobilier et matériel roulant				
26. AUTRES IMMOBIL. CORPORELLES				
2620 Immobilisations en réserves				
2630 Autres immobilisations				
27. IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
2790 Investissements de l'exercice				
2798 Amortissements exercice préc.				
2799 Amortissement de l'exercice				
TOTAL III.				
28. IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
2800 Val.acquisition part.entri.liée				
2801 Montants non appelés				
2808 Plus-values actées				
2809 Réductions de valeurs actées				
2810 Créances en compte				
2811 Effets à recevoir				

Evadix SA	Bilan actif	N° BCE
RUE DE NAMUR 160/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10

Date de tirage 13/08/21 à 09:43:40

Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
2812 Titres à revenu fixe				
2817 Créances douteuses				
2819 Réductions de valeurs actées				
2820 Valeur d'acquisition particip.				
2821 Montants non appelés				
2828 Plus-values actées				
2829 Réductions de valeurs actées				
2830 Créances en compte				
2831 Effets à recevoir				
2832 Titres à revenu fixe				
2837 Créances douteuses				
2839 Réductions de valeur actées				
2840 Valeur d'acquisition actions				
2841 Montants non appelés				
2848 Plus-values actées				
2849 Réductions de valeurs actées				
2850 Créances en compte				
2851 Effets à recevoir				
2852 Titres à revenu fixe				
2857 Créances douteuses				
2859 Réductions de valeurs actées				
288 Cautionnements en numéraire				
TOTAL IV.				
29. CREANCES A PLUS D'UN AN				
2900 Clients				
2901 Effets à recevoir				
2906 Acomptes versés				
2907 Créances douteuses				
2909 Réductions de valeurs actées				
2910 Créances en compte				
2911 Effets à recevoir				
2912 Créances administrateurs/assoc				
2917 Créances douteuses				
2919 Réductions de valeurs actées				
29910 Investissements de l'année				
29911 Invest./ immob.corporelles				
29912 Invest./ immob.incorporelles				
29913 Invest. provisoires mensuels				
TOTAL V.				
30. APPROVISIONNEMENTS - MAT.PREM.				
300 Valeur d'acquisition				
309 Réduction de valeurs actées				
31. APPROVISIONNEMENTS FOURNITURES				
310 Valeur d'acquisition				
319 Réductions de valeurs actées				

Evadix SA	Bilan actif	N° BCE
RUE DE NAMUR 160/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10

Date de tirage 13/08/21 à 09:43:40

Page : 3

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
32. EN-COURS DE FABRICATION				
320 Valeur d'acquisition				
329 Réductions de valeurs actées				
33. PRODUITS FINIS				
330 Valeur d'acquisition				
339 Réductions de valeurs actées				
34. MARCHANDISES				
340 Valeur d'acquisition				
349 Réduction de valeurs actées				
35. IMMEUBLES DESTINES A LA VENTE				
350 Valeur d'acquisition				
359 Réduction de valeurs actées				
3510 Valeur acq.imm.régime TVA				
3519 Réduction de valeurs actées				
3529 Réductions de valeurs actées				
36. ACPTES VERSES ACHATS SUR STOCKS				
360 Acomptes versés				
369 Réductions de valeurs actées				
37. COMMANDES EN COURS D'EXECUTION				
370 Valeur d'acquisition				
371 Bénéfice pris en compte				
379 Réductions de valeur actées				
TOTAL VI.				
40. CREANCES COMMERCIALES	186,27		186,27	105,00
400 Clients				
401 Effets à recevoir				
404 Produits à recevoir	186,27		186,27	105,00
Notes de crédit à recevoir Services 404501				85,71
Fournisseurs débiteurs 405000	186,27		186,27	19,29
406 Acomptes versés				
407 Créances douteuses				
409 Réductions de valeurs actées				
41. AUTRES CREANCES	250.065,40		250.065,40	239.341,96
410 Capital appelé, non versé				
411 T.V.A. à récupérer	4.197,32		4.197,32	1.665,79
C/C TVA DEBITEUR 411900	4.197,32		4.197,32	1.665,79
412 Impôts & précomptes à récupérer				13,28
Impôts et précompte à récupérer 412000				13,28
414 Produits à recevoir	15.868,08		15.868,08	9.662,89
Produits à recevoir 414000	15.868,08		15.868,08	9.662,89
416 Créances diverses	230.000,00		230.000,00	478.000,00
Créances diverses 416000	230.000,00		230.000,00	478.000,00
417 Créances douteuses				

Evadix SA	Bilan actif	N° BCE
RUE DE NAMUR 180/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10

Date de tirage 13/08/21

à 09:43:40

Page :

4

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
418 Cautionnements en numéraire				
419 Réductions de valeurs actées				-250.000,00
<i>Réductions de valeur actées (-)</i> 419000				-250.000,00
TOTAL VII.	250.251,67		250.251,67	239.446,96
49. COMPTES DE REGULARISATION				273,13
490 Charges à reporter				273,13
<i>Charges à reporter</i> 490000				273,13
491 Produits acquis				
496 Ecart de conversion positifs				
498 Ventilation T.V.A				
499 Comptes d'attente				
TOTAL X.				273,13
50. ACTIONS PROPRES				
50 Actions propres				
51. ACTIONS ET PARTS				
510 Valeur d'acquisition				
511 Montants non appelés				
519 Réductions de valeurs actées				
52. TITRES A REVENUS FIXES				
520 Valeur d'acquisition				
529 Réductions de valeurs actées				
53. DEPOTS A TERME				
530 De plus d'un an				
531 De plus d'1 mois et à 1 an au +				
532 D'un mois au plus				
539 Réductions de valeurs actées				
TOTAL VIII.				
54. VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT				
54 Valeurs échues à l'encaissement				
55. ETABLISSEMENTS DE CREDIT	183.331,63		183.331,63	39.291,34
55 Etablissements de crédit	183.331,63		183.331,63	39.291,34
<i>KBC BE54-97</i> 553500	<i>1.785,50</i>		<i>1.785,50</i>	<i>1.806,50</i>
<i>Dexia Banque EVA</i> 557100	<i>181.546,13</i>		<i>181.546,13</i>	<i>37.484,84</i>
56. OFFICE DES CHEQUES POSTAUX				
560 Compte courant				
561 Chèque émis				
57. CAISSES				
570 Caisses - espèces				
576 Caisses - monnaies étrangères				

Evadix SA	Bilan actif	N° BCE
RUE DE NAMUR 160/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10 Date de tirage 13/08/21 à 09:43:40 Page : 5

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
578 Caisses - timbres				
579 Caisses - chèques				
58. VIREMENTS INTERNES				
58 Transferts internes				
TOTAL IX.	183.331,63		183.331,63	39.291,34
TOTAL ACTIF	433.583,30		433.583,30	279.011,43

Evadix SA	Bilan passif	N° BCE
RUE DE NAMUR 160/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10 Date de tirage 13/08/21 à 09:43:40 Page : 6

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311219
10. CAPITAL		70.000,00	70.000,00
100 Capital souscrit		70.000,00	70.000,00
<i>Capital souscrit</i>	100000	70.000,00	70.000,00
101 Capital non appelé			
102 Capital amorti			
109 Compte de l'exploitant			
TOTAL I.		70.000,00	70.000,00
11. PRIMES D'EMISSION			
11 Primes d'émission			
TOTAL II.			
12. PLUS-VALUES DE REEVALUATION			
121 +Val.réévaluat.immobilis.corp.			
122 +Val.réévaluat.immobilis.fin.			
TOTAL III.			
13. RESERVES		152.287,22	152.287,22
130 Réserve légale		34.542,15	34.542,15
<i>Réserve légale</i>	130000	34.542,15	34.542,15
1310 Réserve pour actions propres			
1311 Autres réserves indisponibles			
1320 Réserves immunisées			
1321 Autres réserves immunisées			
133 Réserves disponibles		117.745,07	117.745,07
<i>Réserves disponibles</i>	133000	117.745,07	117.745,07
TOTAL IV.		152.287,22	152.287,22
14. BENEFICE / PERTE REPORTE		171.658,13	-17.420,55
140 Bénéfice reporté		171.658,13	-17.420,55
<i>Bénéfice/Perte reporté(e)</i>	140000	171.658,13	-17.420,55
141 Perte reportée			
Résultat de l'exercice			
TOTAL V.		171.658,13	-17.420,55
15. SUBSIDES EN CAPITAL			
150 Subsidés en capital			
TOTAL VI.			
16. PROVISIONS & IMPOTS DIFFERES			
160 Provisions pour pensions			
161 Provisions charges fiscales			
162 Prov. grosses réparat. & entret.			
163 Provisions pour autres risques			

Evadix SA	Bilan passif	N° BCE
RUE DE NAMUR 160/4		NACE
1400 NIVELLES	Document fin d'exercice	N° Entreprise BE0467731030
		Période du 01/01/20
		au 31/12/20
		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10 Date de tirage 13/08/21 à 09:43:40 Page : 7

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
-------------------	--	--	----------------	-----------

168 Impôts différés				
TOTAL VII.				
17. DETTES A PLUS D'UN AN				
1700 Convertibles				
1701 Non convertibles				
1710 Convertibles				
1711 Non convertibles				
172 Dettes de location-financement				
173 Etablissements de crédit				
174 Autres emprunts				
175 Dettes commerciales				
176 Acomptes reçus sur commandes				
178 Cautionnement reçus en numéraire				
179 Dettes diverses				
190 Résultats d'exploitation				
TOTAL VIII.				
42. DETTES A +1AN ECHEANT DS ANNEE				
42 Dettes à +1an				
43. DETTES FINANCIERES				
430 Etablissement crédit-Emprunt				
431 Etablissement crédit-Promesse				
432 Etablissement crédit-Accept.				
433 Etablissement crédits-Dettes				
439 Autres emprunts				
44. DETTES COMMERCIALES			36.756,48	38.869,86
440 Fournisseurs			33.230,48	8.058,66
<i>Fournisseurs</i>	<i>440000</i>		33.230,48	8.058,66
441 Effets à payer				
444 Factures à recevoir			3.526,00	30.811,20
<i>Factures à recevoir Services</i>	<i>444001</i>		3.526,00	30.811,20
45. DETTES FISCALES, SALARIALES,...				32.400,00
450 Dettes fiscales estimées				32.400,00
<i>Dettes fiscales estimées</i>	<i>450000</i>			32.400,00
451 T.V.A. à payer				
452 Impôts et taxes à payer				
453 Précomptes retenus				
454 O.N.S.S.				
455 Rémunérations				
456 Pécules de vacances				
459 Autres dettes sociales				
46. ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES				
46 Acomptes reçus sur commandes				

Evadix SA RUE DE NAMUR 160/4 1400 NIVELLES	Bilan passif Document fin d'exercice	N° BCE NACE N° Entreprise BE0467731030 Période du 01/01/20 au 31/12/20 Tenue de compte : EURO
---	--	--

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.10 Date de tirage 13/08/21 à 09:43:41 Page : 8

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
47. DETTES DECOULANT AFFEC.RESULTAT				
470 Dividendes-tantièmes exerc.ant.				
471 Dividendes de l'exercice				
472 Tantièmes de l'exercice				
473 Autres allocataires				
48. DETTES DIVERSES			2.874,90	2.874,90
480 Obligations et coupons échus				
482 Comptes courant associés				
483 Avances compte courant admin.			2.874,90	2.874,90
<i>Dettes svr réduction de capital</i> 483010			2.874,90	2.874,90
488 Cautionnements en numéraire				
489 Autres dettes diverses				
TOTAL IX.			39.631,38	74.144,76
49. COMPTES DE REGULARISATION			6,57	
492 Charges à imputer			6,57	
<i>Charges intérêts à imputer</i> 492010			6,57	
493 Produits à reporter				
497 Ecart de conversion négatifs				
498 Ventilation T.V.A.				
499 Comptes d'attente				
58. VIREMENTS INTERNES				
58 Transferts				
TOTAL X.			6,57	
TOTAL PASSIF			433.583,30	279.011,43

ANNEXE 2

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE WHITESTONE PARTNERS
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE**

WHITESTONE PARTNERS

ROUTE DE GENVAL 32
BE-1380 LASNE
BE0736.706.684

EUR

Bilan interne Exercice 2020

01/01/2020 - 31/12/2020

Page : 2

12/08/2021

Schéma mixte

	Ex. 2020 Rep 2020 --> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	164.302,12
VII. Créances à un an au plus	40/41	48.257,53
A. Créances commerciales	40	32.100,00
400000 CLIENTS		32.100,00
B. Autres créances	41	16.157,53
411200 COMPTE COURANT ADMINISTRATION TVA		15.926,55
416010 AVANCES EN COMPTE COUR ARDIZZONE		107,05
416020 COMPTE-COURANT WHITESTONE PROPERTIES		123,93
IX. Valeurs disponibles	54/58	111.953,49
550000 BE80 0689 3558 9477 CaV		63.991,56
550001 BE24 0882 9086 8538 CE		47.961,93
X. Comptes de régularisation	490/1	4.091,10
490000 CHARGES A REPORTER		789,40
491000 PRODUITS ACQUIS		3.301,70
Montant total de l'actif		2.178.114,70

WHITESTONE PARTNERS

ROUTE DE GENVAL 32
BE-1380 LASNE
BE0736.706.684

EUR

Bilan interne Exercice 2020

01/01/2020 - 31/12/2020

Page : 3

12/08/2021

Schéma mixte

		Ex. 2020 Rep 2020 --> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020	
CAPITAUX PROPRES		10/15	2.130.574,51
II. Primes d'émission		11	2.200.000,00
111900 AUTRE APPORT DISPONIBLE HORS CAPITAL			2.200.000,00
Perte reportée		141	(69.425,49)
141000 PERTE REPORTEE (-)			(69.425,49)
DETTES		17/49	47.540,19
IX. Dettes à un an au plus		42/48	47.540,19
C. Dettes commerciales		44	37.999,91
1. Fournisseurs		440/4	37.999,91
440000 FOURNISSEURS			17.965,93
444000 FACTURES A RECEVOIR			20.033,98
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		45	9.540,28
1. Impôts		450/3	195,77
450000 IMPOTS BELGES SUR LE RESULTAT ESTIMES			195,77
2. Rémunérations et charges sociales		454/9	9.344,51
456000 PECULES DE VACANCES - EMPLOYES			9.344,51
Montant total du passif			2.178.114,70